ACCORD DE CONFIDENTIALITE

ENTRE : Data Analytics Centre, Communauté de Data Scientist à but non lucratif.	
Représentée par Monsieur Jean Marie Mandeng promoteur et membre de la communauté	
ET : Monsieur/Madame :	

- 1 Engagements des parties
- 2 Prise d'effet Durée
- 3 Différends

Préambule

Les Parties détiennent un certain nombre d'informations de tous ordres (ciaprès désignées par les termes "Informations Confidentielles").

Chaque Partie communiquera à l'autre les Informations Confidentielles nécessaires à la réalisation du projet OPTIMUS dont l'initiateur est **Data Analytics Centre**.

La divulgation desdites Informations Confidentielles pouvant nuire aux intérêts des parties, il est exposé et convenu ce qui suit.

1 – Engagements des Parties

Monsieur/Madame souda ilhame___s'engage à garder confidentielles toutes les Informations Confidentielles, données, algorithmes et travaux de recherches qui pourraient lui être révélées ou qu'elle pourrait recueillir de **Data Analytics Centre**, toute transmission à des tiers ne pouvant s'effectuer qu'avec une autorisation écrite préalable de **Data Analytics Centre**;

Chaque Partie prendra toute mesure de sécurité nécessaire à cet effet, en particulier à l'égard de son personnel et s'engage à assumer la responsabilité envers l'autre Partie de toute divulgation qui surviendrait du fait d'un ouplusieurs de ses collaborateurs.

Il est convenu que les dispositions qui précèdent ne s'appliquent pas aux informations suivantes :

- Informations qui lors de leur révélation sont du domaine public.
- Informations qui après leur révélation deviennent partie du domaine public sans violation du présent accord.
- Informations qu'il serait nécessaire de divulguer pour obtempérer à toute injonction ou convocation judiciaire ou toute autre procédure légale ou administrative.

La charge de la preuve de ces exceptions sera supportée par la partie qui s'en prévaut.

2 - Prise d'effet -Durée

Le présent accord prend effet à la date de sa signature et restera en vigueur pendant une durée de 5 ans

3 - Différends

Il est convenu que tout différend quant à l'interprétation ou l'exécution du présent accord relève de la compétence du Tribunal compétent.

Le présent accord est soumis au droit français.

Fait à Marseille le 08/09/2022

Pour **Data Analytics Centre**, Jean Marie Mandeng



Pour ILHAME SOUDA

Signature

